

Délibération N°5ACOMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**L'an **deux mil vingt-quatre**Le **Onze Décembre à 19 heures**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"légalement convoqué en date du 5 Décembre 2024 s'est réuni,
à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire
publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES, pouvoir à M. GIRONDE
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. M. FERBOS
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée :

- Commune de LAPALISSE : Mme AUBIN, pouvoir à Mme Annie de CHABANNES

Absente :

- Commune de LAPALISSE : Mme PERICHON

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président informe le Conseil de la reconduction du
spectacle Son & Lumière pour 2025.Afin d'organiser cet événement, il convient de fixer la grille de
tarifs des partenariats extérieurs.Les propositions présentées aux membres du Conseil sont
retracées dans la grille jointe en annexe de la présente délibération.Il est précisé que les sommes encaissées au titre de ce
partenariat seront comptabilisées sur le budget annexe de l'office de
tourisme (en HT car ce budget annexe est assujéti à la TVA).Le Conseil, entendu les explications de son Président et
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la grille tarifaire présentée pour le spectacle
organisé par la Communauté de Communes du PAYS DE
LAPALISSE.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	23
VOTANTS :	24

OBJET :**SPECTACLE SON &
LUMIERE – PARTENARIAT.**

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 20 DEC. 2024
Publié ou Notifié
le : 12 DEC. 2024
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

ASSOCIEZ VOTRE IMAGE A L'EVENEMENT

Partenaire

600 € TTC (500 € HT)

Votre **logo** sur le site du spectacle et au générique

Votre **présentation** sur la page Facebook du spectacle

Annonce micro les soirs de spectacle

5 places offertes valables uniquement à la Première du spectacle (25 juillet 2025)

Grand Partenaire

1200 € TTC (1000 € HT)

Votre **logo** :

- sur le site du spectacle et au générique
- sur les flyers et affiches A3
- au teaser (campagnes sur les réseaux sociaux)

Votre **présentation** sur la page Facebook du spectacle

Annonce micro les soirs de spectacle

10 places offertes valables uniquement à la Première du spectacle (25 juillet 2025)

Partenaire Privilege

2400 € TTC (2000 € HT)

Votre **logo** :

- sur le site du spectacle et au générique
- sur les flyers et affiches A3
- au teaser (campagnes sur les réseaux sociaux)
- sur les banderoles

Votre **présentation** sur la page Facebook du spectacle

Annonce micro les soirs de spectacle

Votre **banderole** sur le site

15 places offertes valables uniquement à la Première du spectacle (25 juillet 2025)

4 invitations VIP à la Première du spectacle (avant-soirée privée au château suivie d'un cocktail le 25 juillet 2025)

Mécène

à partir de 1000 € net de TVA

15 places offertes valables uniquement à la Première du spectacle (25 juillet 2025)

4 invitations VIP à la Première du spectacle (avant-soirée privée au château suivie d'un cocktail le 25 juillet 2025)

Le mécénat ouvre droit à une réduction d'impôts de 60 % et n'est pas soumis à TVA

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 003-240300491-20241211-SETLPARTENARI25-DE

SLOW